

EDITO DU PRÉSIDENT

Cher-e-s ami-e-s,

Alors que nous terminons nos vinifications et que beaucoup d'entre vous sont encore très occupés dans les caves, nous pouvons globalement nous féliciter de la récolte à venir même si, une fois encore, certains collègues de l'Yonne, et notamment Chablis, ou du Châtillonnais, ont subi les aléas climatiques. Je tiens bien évidemment à leur témoigner tout notre soutien et notre solidarité.

Lors de la journée vendanges que nous avons organisée avec la Préfète de Région en Côte Chalonnaise, je suis de nouveau intervenu auprès d'elle pour lui signifier l'importance de modifier l'assurance récolte. Une action nationale est également menée au niveau de la CNAOC visant à baisser le seuil de déclenchement de 30% à 20% et de revoir le mode de calcul du capital assurable, la fameuse moyenne olympique.

Au cours de cette même réunion, la Préfète de Région m'a également annoncé que la Bourgogne et plus particulièrement notre filière, ont été choisies par le gouvernement pour mettre en place des mesures de simplification administrative.

C'est bien sûr une excellente nouvelle pour nous tous. Comme vous le savez, j'avais fait de la simplification administrative une de mes priorités en alertant et sensibilisant élus, gouvernement et l'ensemble des acteurs publics de notre filière.

La CAVB a transmis près de quatre pages de propositions très concrètes et de bon sens. Certaines pourraient être applicables dès maintenant. D'autres mesures demanderont sans doute plus de temps car nécessiteront concertation et dialogue avec les administrations.

D'autres également sont du ressort de la loi, et non du simple règlement. C'est pourquoi nous allons également entamer le tour des parlementaires bourguignons afin de faire évoluer la législation. Nos exploitations ne sont pas des multinationales, nos métiers comportent des particularités qui doivent être prises en compte. Sur ce dossier comme tant d'autres, ce sont l'unité et la mobilisation de toute la profession qui permettront d'obtenir des résultats.

Amicalement

Jean Michel AUBINEL

SOMMAIRE

Infos nationales : Etiquetage des calories, Le tire bouchon de trop, rencontre avec le ministre de l'agriculture, Règlement omnibus, Plan National Dépérissement,

Infos régionales : Formations Demat'Vin, Entrée en vigueur du CETA enregistrement produane, bilan réunions pré-vendanges, réunions post vendanges, simplification administrative: la Bourgogne région test, plantations nouvelles 2018.

Infos Techniques : Bourgogne Côte d'Or, Flavescence dorée 2017, charte régionale phyto, Rendements 2017.

Infos Service Accompagnement: Aides à l'investissement, Aides restaurations patrimoine viticole,

Divers: Fête des Grands Vins 2017, Formations CA 21, Formations CA 71, Ouverture inscriptions



*E*tiquetage des calories et des ingrédients.

Lors de la rencontre de la CNAOC avec le cabinet du ministre de l'agriculture, ce dernier, à ce stade, affirme ne pas être prêt à intervenir dans les discussions européennes en cours pour envisager une dématérialisation des informations calories et ingrédients en dehors du support étiquette. Il estime que la filière doit envisager une discussion avec le ministère de la santé. Ce n'est pourtant pas une question de santé mais bien une question d'information du consommateur. Il va falloir encore argumenter pour convaincre.

Cependant, dans l'avant-projet de conclusions de l'atelier n°1 des Etats généraux de l'Alimentation auquel la CNAOC participe et relatif aux attentes des consommateurs, il est indiqué « *aller vers plus de transparence, en mettant à profit notamment les technologies du numérique : plus de transparence sur l'origine, la composition, la qualité...* ».

*C*ampagne anti vin de l'INCA : letirebouchondetrop.fr, les 10 000 premières signatures remises au ministre de l'agriculture Stéphane Travers

Suite à la campagne de l'INCA (Institut National contre le Cancer) dont un visuel stigmatise le vin, la production viticole a lancé une opération d'interpellation d'Emmanuel Macron.

Site letirebouchondetrop.fr

Une mobilisation d'ampleur dans un temps record qui doit continuer. N'hésitez pas à diffuser le site le plus largement possible autour de vous. Plus le nombre de signataires sera important, plus la filière viticole sera entendue !

Face à l'indignation et la remise des 10 000 premières signatures, le ministre de l'agriculture rencontré le 28 septembre dernier a indiqué qu'il n'avait pas été consulté, que s'il l'avait été il aurait fait savoir son

désaccord ; qu'il avait fait remonté l'incompréhension de la profession auprès de la ministre concernée.

Il a tenté d'expliquer que la filière ne devait pas se sentir stigmatisée et qu'il fallait concilier les enjeux de santé publique et le développement économique de la filière. Il a estimé qu'un retrait était compliqué mais qu'il serait vigilant sur les prochaines campagnes.

La profession a émis le souhait de réunir les deux ministres autour de Vin et Société. Le ministre s'y est montré favorable.

*T*rilogue sur le règlement omnibus

Les négociations s'annoncent difficiles entre les institutions. Le Parlement européen souhaite profiter de l'occasion pour procéder à une mini réforme de la PAC, et notamment soutenir les modifications au dispositif d'assurance récolte. A l'inverse, les Etats membres et la Commission

européenne veulent aller vite et refusent de s'engager dans de longues négociations. Les institutions se réuniront à nouveau le 27 septembre et le 12 octobre.

*L*a filière rencontre le ministre de l'agriculture le 28 septembre 2017

Le ministre de l'agriculture a reçu l'ensemble des organisations professionnelles de la filière viticole. Les sujets suivants à la demande de la filière ont été abordés:

- **Assurance récolte:** le ministre a précisé qu'il était bien sensibilisé aux enjeux européens mais il a laissé entendre que l'abaissement du seuil de 30 à 20% posait un problème budgétaire, quant à la moyenne olympique, elle n'est malheureusement pas à l'ordre du jour des trilogues sur le règlement omnibus.
- les professionnels ont également rappelé au ministre les enjeux du maintien **d'une OCM spécifique** dans la future PAC tant sur les enjeux de régulation, de mesures de soutien spécifiques et protection des IG. Les professionnels ont insisté sur les enjeux de simplification des programmes pour les entreprises.

- **Sur l'étiquetage nutritionnel et ingrédients,** le ministre veut bien soutenir la dématérialisation mais n'a pas confirmé qu'il prendrait une initiative auprès de la Commission. Il attend de la profession une « transparence ambitieuse ».
- **Le sujet « Glyphosate » et produits Phytosanitaires** a été évoqué et le ministre a estimé qu'il fallait tracer des trajectoires, qu'il lui semblait clair qu'on devait viser une sortie des pesticides, mais que le glyphosate, comme d'autres molécules, ne pouvait pas être retiré si cela laissait les opérateurs dans une impasse technique ou économique.
- Sur les **EPI** (équipements de protection individuelle) le ministre et son cabinet estiment qu'il faut porter les EPI au-delà des délais de rentrée, malgré des difficultés, car l'ANSES manque de données.

*P*lan National de Dépérissement du Vignoble (PNVD) : 9 programmes de recherche sont déjà lancés

Le Ministère de l'Agriculture, FranceAgrimer et le CNIV ont choisi en juin dernier les 9 premiers lauréats d'un programme de recherche scientifique ambitieux. Plus de 3 millions d'euros d'aides vont leur être octroyés sur la durée des programmes. Bordeaux, Orange, Montpellier, Colmar, les équipes scientifiques leaders de chaque projet sont réparties dans différents pôles scientifiques et régions viticoles. Si vous souhaitez en savoir plus sur le Plan National Dépérissement du Vignoble vous rapprocher des équipes de recher-

che, vous pouvez contacter Valérie Fuchs au 06 62 49 64 85 / vafuchs@wanadoo.fr. Pour information, 9 vidéos, interviews de chaque chercheur in situ, seront disponibles et libres de droits à partir de début octobre.

Plus d'infos sur https://www.plan-deperissement-vigne.fr/sites/default/files/2017-06/C_o_m_m_u_n_i_-que_CNIV_plan_national_deperissement_du_vignoble_16juin2017.pdf



*F*ormations DEMAT'VIN

La dématérialisation de vos Déclarations Récapitulatives Mensuelles (DRM) va devenir obligatoire.

Afin d'accéder au logiciel DEMAT'Vin ainsi qu'au logiciel des Douanes- CIEL, il sera nécessaire de suivre une formation.

En prévision de la forte demande à venir des formations vous sont proposées par la CAVB. Ces formations se dérouleront à Beaune les mercredis et jeudis toute la journée, avec une formatrice reconnue.

A partir du mois d'octobre, la formation est proposée uniquement pour les chefs d'exploitation. A partir de janvier, elle sera également ouverte à vos salariés. La prise en charge sera totale par vos fonds de for-

mation (VIVEA ET FASFEA). Ainsi, vous n'aurez PAS DE DEPENSE SUPPLEMENTAIRE à effectuer. Vous trouverez l'ensemble des détails (dates, horaires et lieu) dans le document joint- les inscriptions se font auprès d'Anne Claire REYNAUD -CA 21: anne-claire.reynaud@cotedor.chambagri.fr

N'attendez pas le dernier moment pour suivre cette formation. PENSEZ A VOUS INSCRIRE DES MAINTENANT .

Pour connaître les formations qui sont dispensées près de chez vous n'hésitez pas à prendre attache auprès de l'assistance DEMAT'Vin: 03.80.25.04.96 - assistance.dematvin@bivb.com
Ou [directement sur l'extranet du BIVB](#)

*E*ntree en vigueur du CETA- Echanges UE-CANADA

L'accord est entré en vigueur le 21 septembre dernier, vous trouverez les informations ici :<http://www.douane.gouv.fr/articles/a13306-accord-commercial-ue-canada>

Ce nouvel accord UE/CANADA prévoit pour les exportations de l'UE vers le Canada que la preuve d'origine préférentielle soit la déclaration d'origine apposée par l'exportateur sur un document commercial. Au cas particulier, et c'est une nouveauté, on ne parle plus de notion d'"Exportateur Agréé" comme c'est le cas dans les autres accords bilatéraux, mais de notion d'"Exportateur Enregistré".

Le statut d'Exportateur Enregistré et l'obtention d'un numéro REX s'obtiennent via la télé-procédure SOPRANO-REX disponible sur <https://pro.douane.gouv.fr/>



L'accès à cette télé-procédure nécessite pour les sociétés de disposer du statut d'Opérateur professionnel (OPPD). Pour obtenir le statut OPPD merci de compléter et nous retourner les documents ci-joints (Formulaire d'option au statut Opérateur ProDou@ne + formulaire de désignation de Correspondants ProDou@ne).

Le (ou les) correspondant(s) ProDou@ne désigné(s) auront ensuite accès à la télé-procédure.

Bilan des réunions pré-vendanges

La CAVB est intervenue à l'occasion des 5 réunions pré-vendanges organisées les 24, 28 et 29 août sur les 3 départements. Ces réunions co-animées par les organismes représentant la filière (CAVB, BIVB, Chambres d'Agricultures, Union Viticole de Saône-et-Loire) ont attiré cette année pas loin de 800 viticulteurs venus chercher de l'information technique et sociale pour appréhender au mieux leurs vendanges.

Réunions post vendanges début novembre pour préparer le dépôt de vos déclarations !

Les prochaines réunions organisées par la CAVB se tiendront au début du mois de novembre dans les trois départements. Les dates précises ne sont pas encore fixées mais vous seront communiquées prochainement.

Participeront comme chaque année des interve-

Elections du BIVB

A l'occasion de la prochaine Assemblée générale du BIVB qui se déroulera le 18 décembre 2017, l'ensemble des membres représentant les deux familles (viticulture et négoce) sera renouvelé.

Conformément à la décision du Bureau de la CAVB du 13 juin, il a été décidé de procéder à la même organisation de désignation de nos candidats qu'en 2013, et conformément à nos statuts, que ces désignations soient faites par les membres du Conseil d'administration de la CAVB.

- Election du Président du BIVB représentant la viticulture lors du Conseil d'administration de la CAVB du mois de juillet 2017
- Election des autres membres au Comité permanent, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale du BIVB lors du Conseil d'administration de la CAVB du mois de novembre 2017

Le Conseil d'Administration de la CAVB du 20 juillet dernier a procédé au vote du Président du BIVB représentant la viticulture. Jean-Michel AUBINEL a été élu. Il représentera donc la viticulture pour les 4 années à venir, d'abord au poste de Président (2 ans), puis au Poste de Président délégué (2 ans), conformément aux statuts du BIVB qui impose l'alternance avec le négoce. Les 3 Unions (Régionales, Crus et Grands Crus) seront appelées à se réunir très bientôt afin de proposer des candidats à l'Assemblée géné-

Les intervenants ont parcouru des sujets variés sur la thématique vendanges ; bilan de campagne sanitaire, suivi de maturité, conditions de production 2017, droit du travail par la MSA et la DIRECCTE. La CAVB à la demande des membres de l'assemblée a mis en ligne des modèles types de documents pour accompagner vos exploitations dans le respect de la réglementation en vigueur.

nants de la CAVB, des douanes, du BIVB et des Chambres pour vous présenter comme chaque année les démarches administratives d'après vendanges et les actualités de notre confédération.

rale, au Conseil d'administration ainsi qu'au Comité permanent du BIVB. C'est le Conseil d'administration de la CAVB qui approuvera ces listes.

Pour rappel, et conformément aux statuts du BIVB, l'assemblée générale du BIVB est composée de 90 membres, dont 45 viticulteurs, représentant la CAVB (autant pour le négoce).

Ces membres sont répartis comme suit :

- 21 représentants d'Appellations Régionales
- 21 représentants d'Appellations Villages et 1ers Crus
- 3 représentants d'Appellations Grands Crus

Le Conseil d'administration du BIVB est composé de 30 membres, dont 15 viticulteurs, représentant la CAVB répartis comme suit:

- 7 représentants des Appellations Régionales,
- 7 représentants des Appellations Villages et 1ers Crus,
- 1 représentant des Appellations Grands Crus,

Le Comité Permanent du BIVB est composé de 8 membres, dont 4 viticulteurs, représentant la CAVB (autant pour le négoce). Les 4 membres de la viticulture : le Président (qui au bout de deux ans deviendra le Président délégué, conformément à la règle de l'alternance avec le négoce), un trésorier ou un secrétaire général (postes répartis entre les deux familles) ainsi que deux vigneron.

Enfin, et parmi les membres de l'Assemblée générale, il faudra également désigner les représentants de la viticulture (titulaires et suppléants) dans les différentes commissions du BIVB :

- Commission SAQ

- Commission Communication
- Commission Chablis
- Commission Technique
- Commission Marché et Développement

La Filière viticole bourguignonne va tester des mesures de simplification administrative

Au cours de la journée vendange avec Mme la Préfète de Région, Christiane BARRET, celle-ci a annoncé que la filière viticole avait été choisie par le gouvernement pour tester la mise en place de mesures pour la simplification administrative.

Jean-Michel AUBINEL avait fait de cette revendication une de ses priorités l'année passée et c'est donc logiquement que la CAVB a été sollicitée par le Sous-Préfet de Beaune afin de lui remettre plusieurs propositions. Le délai imparti étant extrêmement bref, il a fallu faire une réponse en quelques jours.



Bien évidemment, ces propositions ne sont pas exhaustives et vous pouvez nous faire remonter l'ensemble de vos idées et remarques afin que nous puissions les communiquer dans un second temps.

Listes des propositions émises par la CAVB :

La première des simplifications : donner des moyens supplémentaires aux administrations

Systématiquement, lorsque les Douanes, FranceAgrimer, MSA, DIRECCTE etc. font évoluer certaines procédures, et parfois à notre demande, aucun accompagnement n'est mis en place faute de moyen humain.

- Donner les moyens aux administrations décentralisées de l'Etat pour assurer un accueil, a minima téléphonique, pour assurer l'accompagnement des nouvelles

mesures mises en place.

- Que chaque nouvelle mesure fasse l'objet d'une concertation avec les professionnels et qu'il y ait une étude d'impact
- Etablir une exception, peut-être à partir d'une limite d'âge, où certains vigneron seraient exonérés d'obligation de déclaration informatique car tous ne sont pas de la génération internet.

Dématérialisation : une simplification pour les administrations, trop rarement pour les vignerons

Alors que la dématérialisation devrait être synonyme de simplification, trop souvent, la mise en place de nouvelles procédures informatiques se traduit par une complexité administrative accrue pour les vignerons. Au-delà du manque d'accompagnement à ces réformes (cf point n°1), il est impératif que celles-ci se fassent avec et pour les vignerons, et non pas du seul point de vue de l'administration. Plus généralement, de nombreuses administrations ont un portail internet dédié, il est impératif que ces différents portails puissent communiquer entre eux et que les informations puissent circuler.

Pour nous et les ODG, le discours de l'administration qui pointe le secret et la confidentialité des données n'est pas valable. D'abord parce que les vignerons, sous couvert de simplification, donneraient leur accord, ensuite, nous avons-nous-mêmes des missions de service public reconnues par l'Etat. Des avancées ont été réalisées (EDI Douanes et INAO, Prodou@ane et vitiplantation, CAVB et SIQOCERT) mais il faut aller beaucoup plus loin .

Installation d'un guichet d'entrée unique faisant le lien entre les différentes plateformes informatiques , permettant des flux de données et la suppression des saisies multiples.

Supprimer des déclarations qui font doublon et simplifier nombre d'entre elles

Par exemple:

- Supprimer déclaration de stock qui fait double emploi avec la déclaration annuelle d'inventaire (DAI)
- Supprimer les déclarations préalables des pratiques œnologiques mais maintien de l'ensemble du registre des manipulations.
- Simplifier la DAE, dématérialiser toutes les modifications de structures sur Prodou@ne, automatiser la déclaration d'échanges de biens (DEB)
- Organiser un identifiant de reconnaissance unique sur chacun de ces sites
- Supprimer le registre d'entrée de raisin

Plantations nouvelles 2018/2019

Les ODG de Bourgogne viennent de déposer leurs demandes de plafonnement des autorisations de plantations nouvelles pour la prochaine campagne de plantation auprès de FranceAgriMer et de l'INAO. Les ODG de notre confédération ont placé leurs demandes de plafonnement aux niveaux suivants :

- ODG Crémant : 120 ha pour l'AOC Crémant de Bourgogne
- ODG Mâcon : 50 ha pour les AOC Mâcon, Mâcon Villages et Mâcon+ nom
- ODG Bourgogne : 20 ha pour l'AOC Bourgogne aligoté, 30 ha pour l'AOC Côteaux Bourguignons, 1 ha pour l'AOC Bourgogne Passe Tout Grains, 110 ha pour l'AOC Bourgogne.
- ODG Irancy : 2.5 ha pour l'AOC Irancy
- ODG communales et Grands Crus de Bourgogne (hormis Saint Romain, Irancy et AOC Chabliennes) : 25 ha

Simplifier la vie de chef d'entreprise du vigneron

- Simplification de la DSN
 - Simplification de l'embauche d'un salarié étranger
 - Rationalisation du TESA
 - Document unique pour la déclaration d'hébergement collectif
- Etc..

Celles-ci seront prochainement instruites en Comité régional de l'INAO et en conseil de bassin le 23 octobre prochain et au Comité National de l'INAO le 14 novembre.





*P*roduction du Bourgogne Côte d'Or en 2017 (source ODG Bourgognes):

Si vous souhaitez produire du Bourgogne Côte d'Or, vous devrez définir au sein de votre domaine les surfaces et volumes de production entre le Bourgogne et le Bourgogne Côte d'Or en fonction de vos marchés potentiels. N'hésitez pas à interroger vos courtiers ou les maisons de Négoce avec lesquelles vous travaillez habituellement pour connaître leurs besoins.

Si vos rendements sont inférieurs ou égaux à ceux du Bourgogne Côte d'Or (cf ci-dessous), vous pouvez avoir intérêt à tout déclarer en Bourgogne Côte d'Or pour pouvoir arbitrer la commercialisation entre Bourgogne et Bourgogne Côte d'Or tranquillement au cours de la campagne. Un vin déclaré en Bourgogne ne pourra pas être commercialisé en Bourgogne Côte d'Or.

Vous trouverez donc ci-après les quelques éléments principaux à savoir pour produire du Bourgogne Côte d'Or :

*Le cahier des charges Bourgogne contenant les conditions de production du Bourgogne Côte d'Or n'attend plus que l'homologation par les Ministres. Ce devrait être fait d'ici la déclaration de récolte.

*Cette dénomination « Côte d'Or » ne concerne que les vins rouges et blancs. Il n'y a pas de Bourgogne Cote d'Or rosé.

*L'INAO n'a repris pour l'aire géographique que les communes de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits . La liste est disponible sur le site de la CAVB.

*Concernant la délimitation parcellaire, il n'y a pas de superposition de dénomination géographique : une parcelle ne peut être délimitée à la fois en Bourgogne Côte d'Or et en Bourgogne Hautes Cotes ou Bourgogne Côte Chalonnaise. La seule exception concerne les 3 dénominations

Le Chapitre, Montreuil et la Chapelle Notre Dame qui peuvent également produire du Bourgogne Côte d'Or.

*Les parcelles délimitées en appellations communales, 1er cru et grand cru sont retenues dans la délimitation de la dénomination « Côte d'Or », ce qui permet notamment les replis en Bourgogne Côte d'Or.

*Conditions principales à respecter :
 -rendement 2017 de 62 hl/ha en rouge et de 66 hl/ha en blanc avec 7hl de VCI (pas de Bourgogne Côte d'Or rosé);
 -degré mini 10,5° en rouge et 11° en blanc
 -degré maxi 13,2° en rouge et 13,5° en blanc
 -densité mini de 9000 pieds/ha avec un écartement entre les rangs inférieur ou égal à 1,25 mètre

*Etiquetage : la mention « Côte d'Or » est inscrite après le nom de l'appellation d'origine contrôlée ou immédiatement en dessous du nom de l'appellation d'origine contrôlée et imprimée en caractères dont les dimensions, aussi bien en hauteur qu'en largeur, ne dépassent pas celles des caractères du nom de l'appellation d'origine contrôlée. La mention de cépage et la mention du lieu-dit sont aussi possibles.

*Inscrire dans votre déclaration de récolte l'appellation Bourgogne Côte d'Or. Si les codes ne sont toujours pas créés, inscrire dans une colonne séparée l'appellation Bourgogne suivie dans la case « mention valorisante » de « Côte d'Or ». Idem pour votre déclaration de revendication.

Le Syndicat des Bourgognes se tient à votre disposition pour toute question ou tout complément d'information (tel 0380226952 ; email: syndicat-bourgognes@orange.fr)

*F*lavescence dorée: Prospections collectives 2017

Mobilisez-vous pour les prospections COLLECTIVES !

Nous nous permettons d'en appeler à votre mobilisation pour participer aux tournées de prospections collectives FD planifiées ces prochaines semaines afin que celles-ci puissent avoir lieu rapidement et efficacement.

Il est essentiel de rester mobilisé et de participer à ces prospections collectives organisées dans chaque commune. Pour connaître les dates de prospections dans les communes où vous détenez des parcelles, rendez-vous sur le site www.stop-flavescence-bourgogne.fr

En cas d'empêchement ou d'impossibilité, nous vous demandons de prendre contact avec le responsable communal sur la commune concernée ou auprès de la CAVB.

Le calendrier des prospections est mis à jour chaque fois que la FREDON est informée d'un changement. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

*P*hytos: Charte régionale

Vous allez prochainement recevoir dans vos boîtes aux lettres la charte régionale « pour le bien vivre ensemble sur nos territoires ». Si ce document suscite des questions, vos représentants d'ODG et la CAVB se tiennent à votre disposition pour y répondre.

*R*endements /CNINAO: demandes de révision

Les ODG Aloxe Corton, Savigny Les Beaune, Morey Saint Denis, Corton, Ladoix, Chassagne Montrachet, Chorey Les Beaune, Beaune, Pernand, Pommard, Monthélie ont déposé auprès de l'INAO des demandes de réévaluation de leurs rendements pour certaines de leurs appellations constatant sur certains secteurs des récoltes plus abondantes que le niveau de rendement initialement demandé par l'ODG.

La CAVB a transmis à l'INAO l'ensemble de ces nouvelles demandes argumentées, lesquelles seront étudiées par le Comité Régional de

N'arrachez pas vos pieds atteints de jaunisses !

Nous vous demandons de bien vouloir attendre la fin du mois d'octobre avant d'arracher vos pieds et ce pour permettre à la Fredon d'effectuer des prélèvements pour analyse des pieds



marqués par les commissions.

Vous pouvez retrouver ici un film vous rappelant les principaux symptômes de la

Flavescence dorée: [les symptômes de la FD](#).

Également disponible sur le site <http://stop-flavescence-bourgogne.fr/>.

Parallèlement à cet envoi, des réunions s'organisent auprès des techniciens, des organismes de formations, des distributeurs, des revendeurs de matériels... pour avancer sur la mise en œuvre de ce plan d'action régional.

l'INAO le 23 octobre et par le Comité National le 14 novembre prochain pour une validation définitive. N'hésitez pas

à questionner vos représentants d'ODG ou nos services si vous souhaitez des compléments d'informations sur ces nouvelles demandes postérieures à la récolte.

Le tableau avec les nouvelles propositions des ODG est disponible sur notre site internet ou sur demande à la CAVB.



Aides à l'investissement – France Agrimer

A la suite du conseil spécialisé du 19 juillet 2017, il a été décidé que l'appel à projets 2018 pour les investissements des entreprises vitivinicoles sera ouvert dès le **2 novembre 2017**. Le dépôt des dossiers se fera uniquement par voie dématérialisée via le téléservice « Viti-investissement ». La clôture de l'appel à projets est fixée au 15 décembre 2017 minuit, date limite de complétude.

Le montant de l'aide est fixé à 30% pour les PME et à 15% pour les Entreprises de Taille Intermédiaire.

Comme pour la campagne précédente des critères de priorités sont définis : investissements réduisant [l'impact environnemental](#), nouvel installé, matériels à [impact économique spécifique](#) pour la filière, projets collectifs et « sortie de village ». Des annexes définissent ces différents critères: [environnemental](#). Et un simulateur est pro-

posé en bas de page sur le lien suivant: [Simula-](#)



[teur priorités](#) .

Attention : si un dossier est en cours ou si la demande de paiement du dossier précédent n'a pas été réceptionnée au service territorial avant le 15 décembre 2017, aucun nouveau dossier ne peut être déposé dans le téléservice.

Les Climats ouvrent un dispositif de financement pour la restauration du patrimoine viticole

Afin d'encourager et d'accompagner les propriétaires dans le maintien et la restauration du patrimoine viticole tels que les murets ou les cabottes, **l'association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial lance un vaste programme de restauration et de valorisation du patrimoine viticole, doté d'un fonds spécifique de financement.** Pour en bénéficier, les propriétaires de Climats du site inscrit (qu'ils soient exploitants, particuliers, associatifs ou collectivités territoriales) doivent remplir un dossier de demande (ci-joint et téléchargeable ici : https://www.climats-bourgogne.com/fr/dispositif-patrimoine-viticole-des-climats_638.html) et le transmettre à l'association avant le 1^{er} décembre 2017. TSVP



Chaque dossier sera examiné par le comité de sélection selon des critères précis :

Concerner un projet de restauration du patrimoine viticole public ou privé (non habitable) réalisé en pierres : cabotes, cabanes, murets en pierres sèches, meurgers, murs, escaliers, portes de Clos, ouvrages hydrauliques... ;

- Présenter un caractère patrimonial ;
- Etre situé sur le périmètre inscrit au Patrimoine mondial ;
- Utiliser des matériaux et des techniques de restauration traditionnels (construction en pierres sèches ou maçonnerie à la chaux) ;
- Etre visible depuis la voie publique ;

•Faire appel à une entreprise, chantier d'insertion, association ou organisme de formation expérimenté, avec une possibilité d'auto-construction si le propriétaire peut justifier des compétences requises.

Les projets lauréat pourront disposer d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des travaux, avec un plafond d'aide maximal fixé à 25 000 € TTC.

Ce soutien est cumulable avec les dispositifs existants (Fonds Climats, label Fondation du Patrimoine, etc.)

*F*ête des Grands Vins : appel à la mobilisation

145^{ème} édition de la Fête des Grands Vins : le rendez-vous incontournable des amoureux des vins de Bourgogne

La plus ancienne fête viticole de France se tiendra de nouveau cette année les 17, 18 et 19 novembre 2017 au Palais des Congrès de Beaune. Fédérant tous les vignobles de Bourgogne avec sa centaine d'appellations, elle est une magnifique vitrine pour nos vins et notre profession.

Comme chaque année, toute l'équipe de la commission communication de la CAVB compte sur la mobilisation des viticultrices et des viticulteurs pour faire de cette fête un moment convivial et chaleureux, où les amateurs des vins bourguignons, qu'ils soient professionnels ou non, pourront venir déguster le

plus large panel jamais réuni des vins de nos terroirs.

Il est encore temps de vous inscrire sur le catalogue et de contribuer au succès de la manifestation qui a attiré l'année passée plus de 6 500 personnes. Nous comptons sur vos contributions et votre disponibilité pour venir faire déguster toutes ces appellations. C'est votre mobilisation, à toutes et à tous, qui fera de cette 145^{ème} édition, une réussite !

Contact pour inscription au catalogue:

l.boulmont@cavb.fr
03-80-25-00-22

*F*ormations CA 21 pour l'automne 2017

DATES	THEMES	INTERVENANTS
Mar. 10 et mar.17 oct.	Réglementation douanière et stratégie tarifaire : réussir sa commercialisation	Armelle Gautheron Aubert Lefas
Jeu.12 et jeu. 19 oct.	Réussir sa plantation et ses repiquages	Laurent Anginot Géraldine Ducellier Guillaume Morvan
Mar. 17 oct. et mar. 24 oct. matin	Fertilisation : des outils pour assurer le rendement	Laurent Anginot
Mar. 7 nov.	Construire un calendrier de traitement qui réponde à mes attentes	Pierre Petitot Benoît Bazerolle
Mar.14 nov.	Réviser la mécanique de base et entretenir son enjambeur	Alexandre Burkhalter
Mar. 28 nov.	Maîtriser et mettre en œuvre une taille respectueuse des flux de sève	Laurent Anginot
Mar. 5 déc.	Découvrir les fondamentaux et la pratique de la biodynamie	Ludovic Pierrot
Vend. 15 déc. + 1 séance à distance	Evaluer la faisabilité technico-économique d'un couvert végétal sur mon exploitation	Mathieu Archambeaud
Les mercredi et jeudi à partir du 4/10	DEMAT'VIN et CIEL : Maîtriser les outils	Christelle Allaud

Pour toute question ou inscription, contactez :

Anne-Claire REYNAUD – Conseillère formation en viticulture

Tél : 03 80 68 66 66 – 06 78 15 80 99 – Mail : anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr

Formations CA 71 pour l'automne 2017

DATES	THEMES	INTERVENANTS
5 décembre 2017, 10 janvier, 12 février 2018	Réussir sa conversion en viticulture bio	A. Verniol, JY. Cahurel, F. Bidaut, G. Paire
14 et 15 novembre	Découverte de la biodynamie en viticulture	Dominique Massenot
Contactez Benjamin Alban	Transmettre mon domaine viticole, quelle stratégie à 10 ans?	Benjamin Alban, Gaël Pellenz, Experts juridiques et sociaux.

Pour toutes questions complémentaires:

Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire- 59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 – 71010 MACON CEDEX
 Service Vigne & Vin – Nadine BARRAT
 03 85 29 55 53 – nbarrat@sl.chambagri.fr

Prochaines FORMATIONS Certiphyto

Bretonnière (21) : Corinne DELAGE – Conseillère environnement – Chambre d'Agriculture de Côte d'Or
 Tél : 03 80 90 89 09

Macon (71): Nadine BARRAT – Chambre d'Agriculture de Saône et Loire - Tel: 03 85 29 55 53 –

Certificat	Date J1	Date J2	Lieu
Renouvellement décideur-entreprise soumise à agrément	28/09/2017 : TEST – durée 1h30		Bretonnière 21
Décideurs	07/11/2017	14/11/2017	Macon 71
Opérateur (viti)	13/11/2017	16/11/2017	Bretonnière 21
Décideur-entreprise non soumise à agrément (viti)	27/11/2017	30/11/2017	Bretonnière 21
Opérateur (viti)	05/12/2017	08/12/2017	Bretonnière 21

Ouverture des inscriptions au Concours Général Agricole 2018 pour la partie vins".

127^{ème} CONCOURS GENERAL AGRICOLE VINS Le bon goût avant tout

Inscriptions en ligne du **06 Novembre 2017** au **04 Décembre 2017** sur www.concours-agricole.com

Vos contacts en Bourgogne

Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – Christophe Suchaut

1, rue des Coulots - CS 700 74 - 21110 Bretonnière

03 80 91 06 76 ou 06 87 76 30 99

christophe.suchaut@cote-dor.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de Saône et Loire -

Christine Dubus –

Vinipôle Sud Bourgogne – Les Ponceys – 71960 Davayé

03 85 35 02 43 ou 06 25 13 84 78

cdubus@sl.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de l'Yonne - Nadine Thomas -

14 bis, Rue Guynemer – BP 50289 – 89005 Auxerre Cédex

03.86.94.22.05

n.thomas@yonne.chambagri.fr



Vinovation – 12 au 14 février 2018

La deuxième édition de VinoVision Paris se déroulera à Paris à la porte de Versailles.

En 2018, VinoVision Paris ambitionne d'accueillir plus de 5 000 spécialistes français et internationaux issus des différents circuits de distribution de la filière vin : import/export, CHR, dont un quart est concentré sur le bassin parisien, cavisites et magasins spécialisés, GMS et e-commerce. VinoVision Paris souhaite recruter quelques 500 exposants sur sa prochaine édition avec le souhait d'accueillir une part représentative d'exposants bourguignons, le reste étant répartis sur les autres régions (Alsace, Beaujolais, Champagne, Jura, Savoie et Val de Loire).

La CCI Bourgogne Franche-Comté s'associe avec le BIVB pour faciliter votre visibilité au sein d'un Pavillon collectif : stand équipé, clé en main, aménagement personnalisé et habillage utilisant vos visuels, tous les services proposés sur nos pavillons, une visibilité et une attractivité fortes, la signalétique reconnue internationalement du Pavillon régional, un interlocuteur unique dans la gestion de votre participation : Jocelyne Lefèvre.

Pour tout renseignement et inscription : 03 80 60 40 31 - j.lefevre@bfc.cci.fr

AGENDA CAVB

Ce qui s'est passé en Septembre à la CAVB

- *Contre Visites des Commissions Vignes*
- *Réunions prévendanges Saône et Loire, Côte d'or et Yonne*
- *28 août: CRINAO*
- *13 septembre: Journée Vendanges Préfète de Région*
- *18 septembre: Réunion techniciens charte phyto*
- *28 septembre: Bureau CAVB*
-

Les évènements à venir

- *3 octobre: Réunion organismes de formation, CAVB & BIVB Mis en œuvre de la charte*
- *12 octobre: Retour sur un an de fonctionnement du SDREA—DRAAF*
- *17 octobre: CA de la CNAOC*
- *19 octobre: Comité de Pilotage Phytosanitaires– Charte*
- *Rencontre GJPV– Préfète de région sur le thème du foncier*
- *23 octobre: CRINAO– Conseil de Bassin*

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune
' 03-80-25-00-25 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Thomas NICOLET, Laurence BOULMONT, Charlotte HUBER, Marion SAÛQUERE
Crédits photos: BIVB-Armelle Photographe, BIVB– Aurélien IBANEZ,